



Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Cinquième Commission

Point 123 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Prévisions de dépenses liées aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport concerne les décisions prises par le Conseil de sécurité, à la demande de gouvernements ou sur la recommandation du Secrétaire général, en matière de missions de bons offices, de diplomatie préventive et de missions de rétablissement de la paix après les conflits.

Dans sa résolution 56/254 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture, au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, d'un crédit de 98 338 700 dollars au titre des missions politiques spéciales.

On trouvera dans le présent rapport le montant des ressources qu'il est proposé de prévoir pour deux missions politiques qui se rapportent à des questions dont le Conseil de sécurité est saisi et dont le mandat empiète sur l'exercice biennal 2002-2003. Le montant total des crédits nécessaires, soit 3 599 900 dollars, serait imputé sur le montant de 98 338 700 dollars approuvé par l'Assemblée générale au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques), du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (sect. 3)]



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Présence politique de l'ONU.....	5–21	4
A. Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo	6–15	4
B. Mécanisme de suivi créé par la résolution 1363 (2001) du Conseil de sécurité et dont le mandat a été prorogé et redéfini en application de la résolution 1390 (2002)	16–21	6
III. Prévisions de dépenses découlant des activités du Conseil de sécurité	22	6
IV. Mesures à prendre par l'Assemblée générale.....	23	7
 Annexes		
I. Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo		8
II. Mécanisme de suivi créé par la résolution 1363 (2001) du Conseil de sécurité et dont le mandat a été prorogé et redéfini en application de la résolution 1390 (2002).....		11

I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet de demander que soit assuré, au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le financement de deux missions politiques se rapportant aux décisions prises par le Conseil de sécurité à la fin de 2001 à la demande de gouvernements ou sur recommandation du Secrétaire général.

2. La première de ces missions, à savoir le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, a été lancée en 2000 conformément à la demande du Conseil de sécurité contenue dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2000/20) du 2 juin 2000. Le mécanisme de suivi de la situation en Afghanistan a quant à lui été créé par la résolution 1363 (2001) du Conseil de sécurité, en date du 30 juillet 2001, et son mandat a été prorogé et redéfini en application de la résolution 1390 (2002) du 16 janvier 2002.

3. Les ressources nécessaires pour couvrir les activités de ces deux missions au cours de l'exercice biennal 2000-2001 ont été demandées au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée dans la résolution 54/252 de l'Assemblée générale du 23 décembre 1999 et dans le contexte du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001.

4. Les crédits nécessaires pour chaque mission sont présentés au tableau 1 et les besoins en personnel, au tableau 2. La multiplication des tâches confiées à ces missions explique l'augmentation des dépenses prévues, qu'il s'agisse ou non de dépenses de personnel. On trouvera dans les paragraphes suivants une description détaillée et une justification des ressources nécessaires pour chaque mission.

Tableau 1
Prévisions de dépenses relatives aux activités dont le Conseil de sécurité est saisi

	<i>Durée</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>
Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo	Six mois	1 323 100
Mécanisme de suivi créé par la résolution 1363 (2001) du Conseil de sécurité et dont le mandat a été prorogé et redéfini en application de la résolution 1390 (2002)	12,6 mois	2 276 800
Total		3 599 900

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Personnel</i>		<i>Total général</i>
	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>				<i>international total</i>	<i>Personnel local</i>	
Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo													
Effectif actuel	1	–	5	–	1	1	1	9	–	1	10	1	11
<i>Effectif proposé</i>	1	–	6	–	1	2	–	10	–	1	11	1	12
Mécanisme de suivi créé par la résolution 1363 (2001 du conseil de sécurité et dont le mandat a été prorogé et redéfini en application de la résolution 1390 (2002))													
Effectif actuel	–	–	1	1	–	1	–	3	–	3	6	–	6
<i>Effectif proposé</i>	–	–	1	1	–	1	–	3	–	4	7	–	7
Total :													
Effectif actuel (2001)	1	–	6	1	1	2	1	12		4	16	1	17
<i>Effectif proposé (2002)</i>	1	–	7	1	1	3	–	13		5	18	1	19

II. Présence politique de l'ONU

5. Les paragraphes ci-dessous donnent une description générale des deux missions politiques spéciales dont le Conseil de sécurité reste saisi et pour lesquelles sont demandées des ressources dans le présent rapport.

A. Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (1 323 100 dollars)

6. Au paragraphe 17 de la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 24 février 2000, sur l'élargissement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), le Conseil s'est déclaré vivement préoccupé par les informations suivant lesquelles les ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo étaient illégalement exploitées. Dans sa lettre datée du 18 avril 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2000/334), le Secrétaire général a suggéré que le Conseil de sécurité envisage de créer un groupe d'experts pour effectuer une enquête préliminaire sur la situation et en rendre compte au Conseil en lui présentant des recommandations.

7. Dans sa déclaration du 2 juin 2000 (S/PRST/2000/20), le Président du Conseil de sécurité a indiqué que le Conseil accueillait favorablement la recommandation faite par sa mission en République démocratique du Congo (S/2000/416, par. 77) et demandait au Secrétaire général de mettre en place un groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo.

8. Un rapport d'activité du Groupe d'experts (S/2001/49) a été transmis au Conseil de sécurité le 16 janvier 2001 et son rapport définitif (S/2001/357) lui a été transmis le 12 avril 2001. Suite à la demande formulée par les membres du Conseil de sécurité lors des consultations qu'ils ont tenues le 18 avril 2001, le Secrétaire général a transmis un plan d'action du Groupe d'experts dans sa lettre datée du 24 avril 2001 (S/2001/416).

9. Dans la déclaration que le Président du Conseil de sécurité a faite au nom du Conseil le 3 mai 2001 (S/PRST/2001/13), le Conseil a prié le Secrétaire général de proroger le mandat du Groupe d'experts pour une période de trois mois et prié aussi le Groupe de lui soumettre, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un additif à son rapport final.

10. Étant donné que le Groupe d'experts avait besoin d'un délai supplémentaire pour achever ses travaux, le Secrétaire général a recommandé, dans sa lettre datée du 3 octobre 2001 au Président du Conseil de sécurité (S/2001/950), que le mandat du Groupe soit prorogé jusqu'au 30 novembre 2001. Dans sa lettre datée du 8 octobre 2001 (S/2001/951), le Président du Conseil de sécurité a répondu que les membres du Conseil de sécurité avaient pris note de la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le mandat du Groupe soit prorogé jusqu'au 30 novembre 2001 pour lui permettre de présenter son rapport au Conseil à la mi-novembre 2001 au plus tard.

11. Sur demande du Conseil de sécurité, un additif au rapport final du Groupe lui a été transmis dans une lettre datée du 10 novembre 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/1072).

12. Dans sa déclaration du 19 décembre 2001 (S/PRST/2001/39), le Président du Conseil de sécurité a notamment prié le Secrétaire général de proroger le mandat du Groupe d'experts pour une période de six mois et indiqué que le Groupe devrait présenter un rapport d'activité à l'expiration d'une période de trois mois. Il a par ailleurs passé en revue les éléments que devraient comprendre les prochains rapports du Groupe d'experts.

13. Dans sa lettre datée du 2 janvier 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2002/16), le Secrétaire général a indiqué qu'il avait l'intention de reconduire dans ses fonctions le Président du Groupe d'experts et recommandé un total de cinq membres pour le Groupe d'experts, en plus du Président. Il a par ailleurs indiqué que le Groupe d'experts reconstitué devrait se réunir à la fin du mois de janvier 2002.

14. Les ressources nécessaires au financement du Groupe d'experts pour l'exercice biennal 2000-2001 ont été demandées au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en vertu de la résolution 54/252 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1999, et dans le contexte du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001.

15. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une ventilation des dépenses prévues pour le Groupe d'experts, dont le coût total est estimé à 1 323 100 dollars pour une période de six mois, allant du 1er février au 31 juillet 2002.

B. Mécanisme de suivi créé par la résolution 1363 (2001) du Conseil de sécurité et dont le mandat a été prorogé et redéfini en application de la résolution 1390 (2002) (2 276 800 dollars)

16. Dans sa résolution 1363 (2001) du 30 juillet 2001, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de créer, en consultation avec le Comité créé par la résolution 1267 (1999), un mécanisme afin de : a) suivre la mise en oeuvre des mesures énoncées dans les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000); b) offrir une assistance aux États limitrophes du territoire afghan contrôlé par les Taliban et au besoin à d'autres États, pour renforcer leurs capacités en ce qui concerne l'application des mesures énoncées dans les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000); et c) rassembler des informations sur toute violation des mesures énoncées dans les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000), évaluer ces informations, les vérifier dans la mesure du possible, faire rapport et formuler des recommandations à leur sujet.

17. Aux alinéas a) et b) du paragraphe 4 de la résolution 1363 (2001), le Conseil de sécurité a également décidé que le mécanisme de suivi serait constitué d'un groupe de suivi établi à New York composé au maximum de cinq experts et d'une équipe d'appui à l'application des sanctions composée au maximum de 15 membres. Au paragraphe 9 de cette résolution, le Conseil de sécurité a par ailleurs prié le Secrétaire général de prendre les arrangements nécessaires pour soutenir les travaux du mécanisme de suivi.

18. Dans sa lettre datée du 18 septembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2001/887), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'il avait nommé cinq experts pour constituer le Groupe de suivi à New York, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de la résolution 1363 (2001).

19. Dans sa résolution 1390 (2002) du 16 janvier 2002, le Conseil de sécurité a notamment décidé de maintenir les mesures imposées à l'alinéa c) du paragraphe 8 de sa résolution 1333 (2000) conformément au paragraphe 2 de la résolution 1390 (2002); et prié le Secrétaire général de charger le Groupe de suivi, dont le mandat venait à expiration le 19 janvier 2002, d'assurer pendant une période de 12 mois le suivi de la mise en oeuvre desdites mesures, en prorogeant donc son mandat jusqu'au 19 janvier 2003.

20. Les ressources nécessaires aux activités du Groupe de suivi pour la période initiale allant de septembre à décembre 2001 ont été demandées au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en vertu de la résolution 54/252 de l'Assemblée générale et dans le contexte du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001.

21. Les montants estimatifs des ressources nécessaires aux activités du Groupe de suivi jusqu'au 19 janvier 2003, soit 2 276 800 dollars au total, sont analysés à l'annexe II du présent rapport.

III. Prévisions de dépenses découlant des activités du Conseil de sécurité

22. Le coût total des activités relatives aux deux missions politiques spéciales décrites dans les paragraphes ci-dessus est estimé à 3 599 900 dollars. On trouvera aux annexes I et II du présent rapport une ventilation des prévisions de dépenses ainsi que des renseignements complémentaires.

IV. Mesures à prendre par l'Assemblée générale

23. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 3 599 900 dollars à imputer sur le montant de 98 338 700 dollars accordé par l'Assemblée générale au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/5 (sect.3)].

Annexe I

**Groupe d'experts sur l'exploitation illégale
des ressources naturelles et autres richesses
de la République démocratique du Congo**

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2000-2001 Crédits ouverts	Autorisation d'engagement de dépenses	Montant estimatif des dépenses (d'après le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001)	1 ^{er} février-31 juillet 2002	
				Montant total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables
I. Personnel militaire					
1. Observateurs militaires	-	-	-	-	-
2. Autres dépenses afférentes au personnel militaire	-	-	-	-	-
Total, catégorie I	-	-	-	-	-
II. Personnel civil					
1. Police civile	-	-	-	-	-
2. Personnel international et personnel local	965,9	639,4	1 587,8	1 191,1	-
3. Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-
Total, catégorie II	965,9	639,4	1 587,8	1 191,1	-
III. Dépenses opérationnelles					
1. Locaux/hébergement	203,8	(184,6)	-	-	-
2. Transports	32,5	15,3	52,0	33,8	-
3. Opérations aériennes	-	-	-	-	-
4. Communications	20,2	9,9	34,7	34,2	-
5. Matériel divers	12,0	6,4	16,9	-	-
6. Fournitures et services	23,5	64,3	100,2	60,0	-
7. Fret aérien et de surface	-	-	-	4,0	-
Total, catégorie III	292,0	(88,7)	203,8	132,0	-
IV. Autres programmes					
1. Programmes d'information	-	-	-	-	-
2. Programmes de formation	-	-	-	-	-
Total, catégorie IV	-	-	-	-	-
Montant total des ressources nécessaires	1257,9	550,7	1 791,6	1 323,1	-
	-	-	-	-	-
	1257,9	550,7	1 791,6	1 323,1	-

B. Renseignements complémentaires

Dépenses de personnel civil

Prévisions : 1 191 100 dollars

1. Un montant de 666 900 dollars est prévu pour les traitements et les dépenses communes de personnel des membres du Groupe d'experts et de son personnel, c'est-à-dire du Président, au rang de Sous-Secrétaire général; des 5 experts de classe D-1; de 1 conseiller technique (D-1), de 2 spécialistes des affaires politiques (1 P-4 et 1 P-3); de 1 fonctionnaire d'administration (P-3); de 1 secrétaire de la catégorie des services généraux (autres classes) et de 1 secrétaire recruté sur le plan local.

2. Les niveaux des postes et l'augmentation des effectifs s'expliquent par le fait que le Groupe devra examiner un ensemble plus large de questions dans ses prochains rapports au Conseil de sécurité. Tous les membres du personnel sont engagés pour la mission, et les indemnités de subsistance à verser au personnel international en poste à Nairobi sont calculées au taux de 141 dollars pendant les 30 premiers jours et de 113 dollars ensuite, soit un total de 217 500 dollars.

3. Un montant de 306 700 dollars est prévu pour permettre aux membres du Groupe d'experts et à son personnel de se rendre à New York, en République démocratique du Congo et dans d'autres pays de la région, ainsi que dans certains pays d'Europe, s'il y a lieu, pour assister à des séances d'information, participer à des consultations ou collecter des données.

Dépenses opérationnelles

Montant estimatif : 132 000 dollars

Locaux

4. Aucun crédit n'est demandé pour les locaux et bureaux. Comme par le passé, l'Office des Nations Unies à Nairobi devrait offrir au Groupe à Nairobi les locaux nécessaires.

Transports

5. Un montant de 33 800 dollars est demandé pour la location de cinq véhicules, y compris les frais d'assurance, de carburants et de lubrifiants, pour faciliter les déplacements des experts dans Nairobi et leur permettre de se rendre à des réunions avec les responsables locaux dans la zone de leur mission. Les dépenses engagées pour les transports sont calculées au taux de 45 dollars par jour pour 25 jours dans le mois et par véhicule pendant une période de six mois.

Communications

6. Un crédit de 34 200 dollars est demandé pour les communications par réseaux commerciaux, notamment 10 téléphones cellulaires (4 000 dollars par mois), 10 lignes de téléphone fixe, un télécopieur (1 500 dollars par mois), les frais d'affranchissement et les services de la valise diplomatique (à raison de 200 dollars par mois).

Fournitures et services

7. Un montant de 60 000 dollars est demandé à ce titre pour couvrir notamment : a) les services informatiques, y compris la location de matériel informatique (34 200 dollars); b) divers services, y compris les services administratifs de soutien fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi, à raison de 3 600 dollars par mois (21 600 dollars); et c) la papeterie et les fournitures de bureau, à raison de 700 dollars par mois (4 200 dollars).

Fret aérien et de surface

8. Le montant de 4 000 dollars demandé à ce titre correspond au transport jusqu'à New York des pièces et documents du Groupe d'experts, après que ses membres se seront acquittés de leur mission à Nairobi.

Annexe II

**Mécanisme de suivi créé par la résolution 1363 (2001)
du Conseil de sécurité et dont le mandat a été prorogé
et redéfini en application de la résolution 1390 (2002)**

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2000-2001 Crédits ouverts	Autorisation d'engagement de dépenses	Montan estimatif des dépenses (d'après le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001)		
			1er janvier 2002-19 janvier 2003		Montant total des ressources nécessaires
I. Personnel militaire					
1. Observateurs militaires	-	-	-	-	-
2. Autres dépenses afférentes au personnel militaire	-	-	-	-	-
Total, catégorie I	-	-	-	-	-
II. Personnel civil					
1. Police civile	-	-	-	-	-
2. Personnel international et personnel local	-	607,0	497,1	2 087,5	-
3. Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-
Total, catégorie II	-	607,0	497,1	2 087,5	-
III. Dépenses opérationnelles					
1. Locaux/hébergement	-	32,3	24,3	108,7	-
2. Transports	-	-	-	-	-
3. Opérations aériennes	-	-	-	-	-
4. Communications	-	11,0	10,9	27,7	-
5. Matériel divers	-	40,6	40,6	44,1	44,1
6. Fournitures et services	-	2,8	2,9	8,8	-
7. Fret aérien et de surface	-	-	-	-	-
Total, catégorie III	-	86,7	78,7	189,3	44,1
IV. Autres programmes					
1. Programmes d'information	-	-	-	-	-
2. Programmes de formation	-	-	-	-	-
Total, catégorie IV	-	-	-	-	-
Montant total des ressources nécessaires	-	693,7	575,8	2 276,8	44,1
	-	-	-	-	-
	-	693,7	575,8	2 276,8	44,1

B. Renseignements complémentaires

Dépenses de personnel civil

Prévisions : 2 087 500 dollars

1. Un montant de 680 800 dollars est demandé pour les traitements et les dépenses communes de personnel du Groupe de suivi, soit 1 spécialiste des questions politiques (P-5), 1 informaticien (P-3), et 4 agents des services généraux (autres classes), à savoir 1 assistant de recherche, 1 assistant administratif et 2 secrétaires, ainsi que le Président du Groupe de suivi, à la classe D-1. Les ressources demandées au titre des consultants et des experts pour les quatre autres experts du Groupe de suivi sont estimées à 936 200 dollars.
2. Un montant de 470 500 dollars est demandé pour les déplacements du Président en mission ainsi que ceux des autres membres du Groupe et du personnel dans divers pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord pour collecter des données et mener des consultations avec les responsables politiques dans le cadre du mandat du Groupe.

Dépenses opérationnelles

Montant estimatif : 189 300 dollars

Locaux

3. Un montant de 108 700 dollars est demandé pour la location de bureaux pour les membres du Groupe et son personnel, dont les bureaux sont pour l'instant disséminés dans les bâtiments du Secrétariat sur plusieurs étages.

Communications

4. Un crédit de 27 700 dollars est demandé pour les communications par réseaux commerciaux, à raison de 2 000 dollars par mois (25 200 dollars), auxquels il convient d'ajouter 200 dollars par mois pour les frais d'affranchissement et de services de la valise diplomatique (2 500 dollars).

Matériels divers

5. Un montant de 44 100 dollars est demandé pour couvrir des dépenses non renouvelables correspondant à l'acquisition de matériel et mobilier de bureau pour les membres du Groupe et son personnel, pour lesquels seront loués de nouveaux bureaux. Il faut rappeler qu'un crédit de 40 600 dollars avait été accordé à cette fin en 2001, au moment de la création du Groupe. Cependant, comme le Groupe et son équipe étaient installés dans des bureaux meublés, cette somme n'a pas été utilisée, et sera donc considérée comme solde non engagé dans l'état rendant compte du montant définitif des dépenses pour 2000-2001.

Fournitures et services

6. Un montant de 8 800 dollars est demandé pour couvrir divers services, la papeterie et les fournitures de bureau.